Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 29.01.13
Scanné le

13-INT-095

Interpellation

Une prise en charge adaptée des alcoolisations ne soulagerait-elle pas les Urgences du CHUV ?

L'évolution du traitement des alcoolémies positives au sein du service des Urgences du CHUV entre 2000 et 2010 indique une augmentation de 176 %. En moyenne actuelle, les Urgences admettent une dizaine de patients pour alcoolisation aiguë durant les nuits de fin de semaine (vendredis et samedis soirs).

De 2000 à 2011, le nombre de personnes entre 18 et 30 ans hospitalisées avec une alcoolémie positive (≥0.5 pour mille) a quintuplé au CHUV (125 situations en 2000, 544 en 2011). En 2011, 30 % de toutes les alcoolémies positives réalisées aux urgences concernaient les 18-30 ans (sur un total de 1823 alcoolémies positives répertoriées). Cette population jeune, présente, par ailleurs, des caractéristiques propres dont il convient tout particulièrement de tenir compte. Ces patients, en effet, présentent des risques médicaux élevés, leur intoxication étant associée à d'autres problèmes (risque vital, blessures et/ou fractures suite à des bagarres). Leur présence au CHUV provoque en outre une forte consommation de ressources (séjour de plusieurs heures aux Urgences, examens fréquents, suivi par personnel médical, infirmier, personnel de sécurité). Aussi, ces patients présentent souvent des troubles de comportement (insultes, agitation, agressions, refus de soins) nécessitant une prise en charge particulière. Enfin, les jeunes admis pour alcoolisation aiguë sont davantage susceptibles de développer une dépendance ultérieure à l'alcool en raison de la présence de facteurs de risques particuliers. A noter également que la tranche d'âge des 20-30 ans est la plus touchée par les alcoolémies inférieures à 2‰, alors que celle des 40- 50 ans est la plus touchée par les alcoolémies supérieures ou égales à 2‰[1].

Alcoolo-dépendant ou jeune, chaque patient nécessite des soins adaptés. De plus, face aux difficultés rencontrées par le service des Urgences du CHUV pour prendre en charge des personnes sous l'emprise de l'alcool (celles-ci pouvant péjorer l'accueil des autres patients ou le traitement des urgences, voire mettre la sécurité du personnel médical en danger), il convient de s'interroger sur la nécessité de développer une prise en charge particulière des alcoolisations massives des jeunes comme des adultes.

Par conséquent, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1) Face à cette situation critique, qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat pour décharger les Urgences et adapter la prise en charge médicale des acoolisations massives ?
2) Quel suivi de jeunes admis aux Urgences pour alcoolisation aiguë en fin de semaine le Conseil d'Etat compte-t-il développer ?

Lausanne, le 29 janvier 2013

Rebecca Ruiz

Ne souhaite pas développer

[1] Sources :
- Données chiffrées fournies par le CHUV
- Neves, P., Neuffer, N., Yersin, B. (2011). *Intoxications alcooliques massives aux urgences: combien, qui, quoi et comment?* Revue médicale suisse ; 7: 1445-9.